



ROUANET
AVOCATS

DROIT PUBLIC

CONTRAT DE PRESTATION JURIDIQUE A DESTINATION DES COLLECTIVITE LOCALES

2020-073

Entre :

La Commune de VLLARD SAINT PANCRACE, 9 rue de l'Ecole, 05100 VILLARD-SAINTE-PANCRACE

Représentée par son Maire en exercice,

D'une part,

Et :

La SELARL ROUANET AVOCATS, dont le siège social est 53 Grande Rue, 05100 BRIANÇON

D'autre part,

• **I – DEFINITION DE LA MISSION**

Le présent contrat a pour vocation d'aider les collectivités locales dans leur fonctionnement quotidien, afin de leur permettre d'apporter les réponses convenables aux problématiques rencontrées, tout particulièrement en ce qui concerne l'application de la législation en vigueur.

Cette mission s'effectue par des consultations sur tous supports (mail, fax, téléphone).

Toutefois, la prestation n'inclut pas les études nécessitant un travail de recherche de plus de trois heures, ni toute procédure contentieuse. Dans ces cas, ce type de prestation fera l'objet d'une facturation spécifique sur la base d'un devis préalable.

• **II – MODE DE FONCTIONNEMENT**

Le prestataire est joignable aux coordonnées suivantes :

53 grande Rue, 05100 BRIANÇON

Tél :04.92.51.95.66 / 06.70.89.75.28 Mail : yr@rouanet-avocats.com

• **III – HONORAIRES**

Les honoraires annuels pour cette mission sont fixés à 2.950 €uros HT (3.540 €uros TTC), payables annuellement d'avance.

• **IV – DEPLACEMENTS**

Dans le cadre de l'exécution de l'objet de ce contrat, la Commune de VILLARD-SAINT-PANCRAE pourra demander à la SELARL ROUANET AVOCATS de se déplacer afin de l'assister.

Toute demande formulée dans ce cadre devra être émise dans un délai préalable raisonnable, un délai de huit jours devant être respecté dans la mesure du possible.

Les déplacements effectués dans ce cadre pourront faire l'objet d'une facturation indépendante fondée sur le barème fiscal en vigueur.

• **V – DUREE DU CONTRAT**


Le contrat est conclu pour 12 mois.

• **VII – DIVERS**

Le contrat n'emporte aucune clause d'exclusivité concernant le choix d'un avocat pour la défense de la commune devant les juridictions.

La Commune de VILLARD-SAINT-PANCRAE accepte d'être citée au titre des références et expériences dans le cas où la SELARL ROUANET AVOCATS serait candidate à un appel d'offres de prestation juridique.

Fait à VILLARD-SAINT-PANCRAE, le/...../2022, en deux exemplaires,

Pour la commune de VILLARD-SAINT-PANCRAE,	Pour la SELARL,
Le Maire en exercice,	 Maître ROUANET

AR Prefecture

005-210501839-20221011-2022_115-DE
Reçu le 14/10/2022